

Date de dépôt : 24 avril 2009

Rapport

de la Commission des transports chargée d'étudier la pétition concernant le trafic à la rue Liotard et environs

Rapport de M. Alain Meylan

Mesdames et
Messieurs les députés,

C'est sous la présidence de M^{me} Stéphanie Ruegsegger que la Commission des transports s'est penchée sur la problématique du trafic à la rue Liotard et environs, dans ses séances du 20, 27 septembre et 4 octobre 2005.

M. Christophe Genoud, représentant le département (DIAE), et M. Guillaume Zuber, représentant de l'OTC, ont accompagné les travaux de la commission.

M^{me} Caroline Martinuzzi a rédigé les procès-verbaux avec toujours autant de clarté. Que ces personnes soient remerciées pour leur soutien.

La pétition 1491 émane des habitants des rues Liotard, Carteret, Poterie, Prairie et Lilas, a recueilli 241 signatures et a été déposée le 23 juin 2004. Cette pétition demande aux autorités de prendre les mesures nécessaires afin de réduire le trafic de transit et d'appliquer dans les meilleurs délais la zone 30 km/h afin de garantir la sécurité des habitants et de réduire les nuisances sonores importantes liées à ce trafic.

Audition des pétitionnaires

M. Moser, déposant de la pétition, accompagné de M. Dufey, viennent soutenir leur pétition en proposant d'abord de présenter à la commission un état de la situation.

M. Dufey explique qu'entre autres les travaux du tram ont bloqué la rue de la Servette, ce qui conduit les automobilistes à emprunter des chemins parallèles pour se rendre à leur lieu de destination. M. Dufey, qui représente

également l'Association des parents d'élèves, souligne que l'Office de la mobilité a procédé à des comptages qui indiquent que le 30 km/h n'est pas suffisant pour réguler le trafic de transit. Il faudrait aménager un trafic alterné.

M. Moser indique à la commission que la société Trafitec a mené une étude complète et que depuis 2002 des propositions sont évoquées sans qu'aucune n'ait encore vu le jour.

Enfin, M. Moser souligne que jusqu'à 9 heures, les trottoirs sont colonisés par les voitures. Il relève en outre que le parking de l'Ecole d'ingénieurs est souvent vide car les prix pratiqués sont dissuasifs.

M. Moser indique que le trafic s'est passablement accru depuis trois ans et qu'en raison de la mise en place de la zone 30 km/h, **de nombreuses places de parking vont en outre disparaître, ce qui est regrettable.** La rue de Lyon, bien que constituant un axe principal, est moins empruntée que les petites rues de quartier qui représentent davantage de facilité pour les automobilistes, en citant par exemple la rue Carteret.

Aux questions des commissaires, les représentants des pétitionnaires indiquent que les patrouilleuses scolaires sont présentes sur les deux passages piétons proches de l'école, que les projets d'aménagement de zone 30 km/h prévoient des obstacles afin d'éviter que les voitures parquent sur les trottoirs la nuit et des aménagements de circulation pour modérer la vitesse.

Enfin, il est indiqué que l'étude de Trafitec a été commandée par la Ville et qu'il semblerait qu'il y a plus de 80 % de transit aux heures de pointe.

M. Zuber explique que si la zone 30 km/h ne s'est pas mise en place dans ce quartier, c'est que les projets mettent un certain temps à aboutir.

De nombreuses oppositions et remarques ont été reçues et une série d'aménagements sera prochainement installée. Le report du trafic sera également mis en place.

M. Genoud indique que la problématique du report de trafic est importante dans chaque dossier relatif au tram et que l'OTC y apporte naturellement une attention particulière.

Dans ce cas, il estime que le travail est en cours pour accompagner les différentes étapes du chantier. Il fait remarquer cependant que la question du délestage est complexe.

Enfin, suite à une question pour savoir s'il est imaginable de transformer la rue Liotard en zone 30 km/h, M. Genoud répond qu'aucun aménagement lourd ne sera mis en place pendant le chantier du tram. M. Zuber ajoute que les mouvements de la rue Liotard sont difficiles à évaluer.

Suite à une demande d'un commissaire libéral, la commission est informée sur les tarifs pratiqués par le parking de l'Ecole d'ingénieurs dont l'abonnement se monte à 215 F par mois; 1 F par tranche de deux heures pendant la nuit, les dimanches et jours fériés; le jour un tarif progressif s'élève au maximum à 1 F le quart d'heure depuis la troisième heure de stationnement.

M. Zuber indique que l'OTC a eu connaissance d'une étude de la Ville relative au trafic de transit qui semblerait aller dans le sens de la pétition 1491 en proposant des solutions à la problématique soulevée. Il apparaît que les projets d'aménagement des zones 30 km/h et des propositions pour endiguer le trafic de transit sont évoqués et répondent ainsi à la pétition.

A son avis, il n'est pas nécessaire compte tenu de ce qui précède de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

Un député libéral rend attentive la commission au fait que la construction du tram provoquera d'importants problèmes à la rue de la Servette. La rue Liotard représente un second itinéraire qui ne doit pas être ignoré, voire supprimé car sinon les possibilités de délestage d'alternative à la rue de la Servette seront largement diminuées.

Le département indique que les demandes de la Ville seront examinées en fonction des travaux de la rue de la Servette.

Les inquiétudes de fonctionnement du réseau routier sont partagées notamment par un député des Verts qui se pose la question de savoir si des navettes sont prévues durant les travaux. A cette question, le département indique qu'un renforcement des lignes 9 et 19, avec un déplacement de la ligne 10, est prévu afin de faire face à une augmentation de la mobilité reportée sur les transports collectifs.

A noter qu'il aurait été utile pour la commission de disposer d'un rapport de police sur les infractions et les accidents dans cette rue, comme l'a demandé un député libéral. Malheureusement, cette demande est restée lettre morte.

La présidente propose le dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil à titre de renseignement.

Une contreproposition est formulée par une députée socialiste qui suggère le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat car elle estime que les explications fournies par le département ne sont pas suffisamment convaincantes. De plus, l'étude de la Ville n'est pas connue.

La présidente met aux voix le dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil à titre de renseignement et ce dépôt est accepté par 7 oui

(2 PDC, 1 UDC, 2 L, 2 R) contre six non (2 Ve, 3 S, 1 AdG) et aucune abstention.

Ainsi, je vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à suivre la majorité de la commission des transports en déposant cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Pétition (1491)

concernant le trafic à la rue Liotard et environs

Les habitants des rues Liotard, Carteret, Poterie, Prairie et Lilas inquiets de :

- l'augmentation importante du trafic de transit ces dernières années due notamment à :
- la rue Carteret mise il y a 3 ans environs en bidirectionnel qui facilite le flux de voitures en provenance de la rue de la Servette;
- l'augmentation du temps de passage aux feux au niveau du carrefour des Délices en direction de la rue de la Prairie;
- à l'augmentation du nombre de pendulaires et de gros véhicules (SUV),
- l'imminence de l'ouverture du chantier du tram à la rue de la Servette qui risque de favoriser un délestage accru sur les rues adjacentes ;
- Vu également que le quartier et la rue Liotard en particulier comprend une école Primaire (Geisendorf) importante et un home pour personnes âgées à la rue Veyrassat,

et bien que sachant qu'une zone 30km/h est à l'étude, mais qui à notre avis ne suffira pas à résoudre le problème croissant du trafic de transit dans cette zone d'habitation,

demandent aux autorités de prendre les mesures nécessaires afin de réduire le trafic de transit et d'appliquer dans les meilleurs délais la zone 30 km/h afin de garantir la sécurité des habitants et de réduire les nuisances sonores importantes liées à ce trafic.

N. B. : 241 signatures
M. Pierre Moser
21, rue Liotard
1202 Genève